

Communiqué

Maurice procède à une réouverture de ses frontières qui se décline en trois phases

La première concerne le rapatriement des Mauriciens bloqués à l'étranger. Les opérations vont s'accélérer et se poursuivront jusqu'au 30 septembre. Durant cette période, les passagers à l'arrivée continueront à être placés en quarantaine dans les centres mis à leur disposition par l'État.

La deuxième phase débutera le 1er octobre. Les voyages depuis ou vers certaines destinations seront alors autorisés. L'accès au territoire mauricien sera autorisé dans le respect d'un protocole sanitaire. Les réservations de billets d'avion et de chambres d'hôtels peuvent se faire en ligne bientôt.

Les places seront accordées selon l'ordre de priorité suivant: les ressortissants mauriciens, les résidents détenteurs d'un permis, ceux qui exercent un emploi à Maurice et les autres visiteurs désirant se rendre à Maurice.

La troisième phase qui consiste à rouvrir les frontières va débuter à une date qui sera déterminée à la lumière de l'évolution de la pandémie de COVID-19. Notre priorité demeurera la protection de notre population.

En attendant l'ouverture des frontières, les citoyens qui sont directement affectés par les restrictions en vigueur actuellement, notamment les taxis d'hôtel et les opérateurs touristiques, continueront à recevoir une assistance financière de l'État.

